

**France 3 bourgogne**  
**franche-comté**

12/07/21

## **Pourquoi les exportations de chênes en Chine paralysent la filière bois en Bourgogne-Franche-Comté**

Faut-il empêcher l'exportation de chênes français hors de l'Union Européenne ? La question suscite des tensions au sein de la filière bois en Bourgogne-Franche-Comté. Depuis le début de l'année 2021, la Chine est de plus en plus consommatrice de la matière produite dans les forêts françaises.

Publié le 12/07/2021 à 18h40



Le dialogue est rompu entre acteurs privés et publics. • © Jean-Baptiste Quentin / MAXPPP  
[Nièvre](#) [Jura](#) [Haute-Saône](#) [Saône-et-Loire](#) [Côte-d'Or](#) [Doubs](#) [Territoire de Belfort](#) [Yonne](#)

La Chine est au cœur des préoccupations des professionnels du bois en France. Alors que les scieries publiques du pays dénoncent les exportations massives de chênes issus de nos forêts privées vers la Chine, le [Syndicat des Exploitants de la Filière Bois](#) (SEFB) conteste le dispositif qui interdit les ventes de bois en dehors des pays membre de l'Union européenne pour les entreprises labellisées UE. Ce sont véritablement deux camps qui s'affrontent.

Depuis 2015, le label UE permet de réserver en priorité la production de chênes français aux entreprises locales et d'assurer une clientèle aux producteurs. *"On n'a rien à dire là-dessus. Donner une priorité à la France dans la vente de bois produits dans les forêts publiques, c'est indiscutable !"*, concède David Roy, délégué régional du SEFB en Bourgogne-Franche-Comté. Dans le détail, les sociétés souhaitant acquérir du bois ont des lots réservés sur le marché, mais à la condition d'adhérer au label et de respecter certaines conditions. Elles ne doivent notamment pas exporter hors de l'Europe une fois la matière transformée. Ce sont ces contraintes qui provoquent les critiques des exploitants privés de la filière du bois.

## Un label en question

Pour le syndicat, ce dispositif crée de fortes inégalités sur le marché, en réduisant le nombre de clients et donc le jeu de la concurrence pour les acteurs privés. De nombreuses structures ont fait le choix de ne pas s'inscrire sous ce label pour exporter en dehors de l'Union Européenne, notamment en Chine. *"Avec le label, les entreprises doivent commercer entre elles et revendre à des transformateurs européens. C'est abusif. Si j'ai mis mes économies personnelles dans la production en tant que propriétaire privé, c'est normal que je cherche d'autres débouchés en parallèle"*, affirme David Roy.

Du côté de l'[Office National des Forêts](#) (ONF), qui assure la gestion des forêts publiques en France, on rétorque que le label permet d'assurer la pérennité du marché face à un appétit chinois grandissant et néfaste pour la survie de la filière. *"Le danger, c'est que pour des questions de prix, la matière première part en Chine. Ça met toute une activité en péril"*, assure Aymeric Albert, chef du département commercial bois de l'office.

## Une demande grandissante venue de Chine

Après une année 2020 marquée par l'épidémie de Covid, [la Chine fait des producteurs français sa principale source](#) d'approvisionnement en chênes. Un attrait expliqué par le choix de la Russie de ne plus exporter certains types de bois. Selon la Fédération nationale du bois (FNB), 35 à 100 % des volumes de chênes de la forêt privée partent à l'export depuis le début de l'année. 1/3 des chênes français seraient envoyés en Chine en 2021. Les scieries dénoncent alors le manque d'approvisionnement en bois.

Des chiffres que conteste fermement le SEFB. *"Les Chinois ne pillent pas la forêt ! C'est aberrant de dire ça. La forêt est gérée, contrôlée, [on ne coupe pas plus](#) que ce qu'on devrait pour répondre à une forte demande"*, assure David Roy. Selon des chiffres fournis par le syndicat, 83 % des chênes mis sur le marché sont achetés par des transformateurs français.

## Deux camps irréconciliables ?

Sur fond de chiffres et de statistiques, ce sont deux camps farouchement opposés qui se disputent. [Quand l'ONF se présente](#) comme un *"établissement public face à des businessmen sans scrupule qui vont vers le plus offrant"*, le SEFB assure vouloir garantir les intérêts de l'ensemble de la filière. *"C'est facile de se faire passer pour les gentils et de nous présenter comme les méchants de l'histoire !"*

Acteurs privés et publics confessent ne pas échanger pour le moment. Mais le syndicat des exploitants propose un nouveau dispositif. Le label UE ne concernerait plus directement les

entreprises mais les lots de bois disponibles sur le marché. Chaque acquéreur s'engagerait à en revendre une partie en France et aurait pour le reste la liberté de vendre à des partenaires hors de l'Europe.

Le 2 juillet dernier, le SEFB a obtenu une victoire cruciale avec la décision du Conseil d'État d'annuler certaines prédispositions du label UE. L'extension du dispositif à la vente de chênes issus de forêts privées est notamment retoquée. *"Il a statué que nous étions allés trop loin dans certaines dispositions pour empêcher les fraudes. Il faut juste apporter des précisions, mais le label n'est pas remis en cause"*, précise Aymeric Albert de l'ONF.

Le Conseil d'État invite les différentes parties à se réunir pour revoir le dispositif et tenter de concilier les intérêts de chacun.